

A

(N° 209.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. MILCAMPS, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur J.-G.-J.-M. RENETTE.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Par une pétition du 7 avril 1835, le sieur Jean-Godefroid-Joseph-Mathieu Renette, né le 30 fructidor an VI, à Malmedy (ville qui faisait alors partie de la principauté de Stavelot, et fait aujourd'hui partie de la Prusse Rhénane), demeurant à Andenne, a demandé la grande naturalisation.

Par requête du 16 avril 1837, il a déclaré convertir cette demande en celle de naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a épousé une Belge dont il a sept enfans. Il habite depuis quinze ans la Belgique où il a des propriétés et des établissemens de commerce qu'il active par lui-même; les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder la naturalisation.

Le rapporteur,
MILCAMPS.

Le président,
FALLON (ISIDORE).